

Municipalité de POINTE-LEBEL

RÈGLEMENT NUMÉRO 461-2015

ZONAGE

ENTRÉ EN VIGUEUR LE 4 AOÛT 2015

Julie Simard, urb. mpg, mba – Services conseils ● 243 Dubuc, Saguenay Qué. CAN. G7J 1W7 ©
(418) 698-2749 ● julie.4.simard@hec.ca

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE I : DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES	23
1. DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES	23
1.1. Préambule	23
1.2. Numéro et titre du règlement	23
1.3. Territoire et personnes assujettis.....	23
1.4. Bâtiment, construction et terrains affectés	23
1.5. Validité	23
1.6. Le pouvoir des successeurs et des adjoints.....	23
1.7. Le règlement et les lois.....	24
1.8. Application du règlement de zonage.....	24
1.9. Annexes	24
1.10. Mode d'amendement	24
CHAPITRE II : DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES	25
2. DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES.....	25
2.1. L'application des règles d'interprétation	25
2.2. L'objet présumé.....	25
2.3. Interprétation du texte.....	25
2.3.1. Numérotation	25
2.3.2. Titres	25
2.3.3. Temps du verbe.....	25
2.3.4. Usage du singulier	25
2.3.5. Genre.....	26
2.3.6. Usage du «Doit» et du «Peut».....	26
2.3.7. Usage du «Quiconque»	26
2.3.8. Unité de mesure	26
2.3.9. Pouvoirs ancillaires	26
2.4. Interprétation des tableaux, graphiques et symboles	26
2.5. Document de renvoi	26
2.5.1. Le renvoi à un article	26
2.5.2. Le renvoi à une série d'articles.....	26
2.5.3. Les renvois au règlement de construction, de lotissement ou sur les permis et certificats.....	27
2.5.4. Les renvois abrégés à une Loi	27
2.6. Le délai expirant un jour férié	27
2.7. Plan de zonage	27
2.8. Normes générales, particulières et spéciales	27
2.9. Terminologie	27
CHAPITRE III : USAGES, CONSTRUCTIONS ET LOTS DÉROGATOIRES	109
3. USAGES, CONSTRUCTIONS ET LOTS DÉROGATOIRES	109
3.1. Généralités	109

3.2.	Abandon, cession ou interruption	109
3.3.	Bâtiment principal dérogatoire.....	110
3.3.1.	Remplacement.....	110
3.3.2.	Reconstruction.....	110
3.3.3.	Agrandissement.....	110
3.3.4.	Modification.....	111
3.3.5.	Déplacement.....	111
3.3.6.	Bâtiment complémentaire annexé à un bâtiment principal dérogatoire	113
3.4.	Usage principal dérogatoire d'une construction	113
3.4.1.	Extension.....	113
3.4.2.	Remplacement ou modification.....	114
3.4.3.	Bâtiment complémentaire à un usage principal dérogatoire	114
3.5.	Bâtiment complémentaire dérogatoire	114
3.6.	Usage complémentaire dérogatoire.....	115
3.7.	Utilisation du sol dérogatoire.....	115
3.7.1.	Remplacement.....	115
3.7.2.	Extension ou modification	115
3.8.	Enseigne dérogatoire	115
3.8.1.	Maintien et entretien d'une enseigne dérogatoire	115
3.8.2.	Abandon, cession ou interruption	115
3.8.3.	Modification d'une enseigne dérogatoire	115
3.8.4.	Agrandissement.....	115
3.8.5.	Reconstruction ou réfection	116
3.9.	Usage ou construction dérogatoire située dans un secteur à risque de mouvement de sol, sur les plaines inondables ou à l'intérieur d'une bande de protection riveraine.....	116
3.10.	Réparation d'une construction dérogatoire	116
3.11.	Retour à un usage dérogatoire.....	116
3.12.	Terrain dérogatoire.....	116
3.12.1.	Agrandissement d'un terrain dérogatoire.....	117
3.12.2.	Modification d'un terrain dérogatoire	119
CHAPITRE IV : ZONAGE.....		121
4.	ZONAGE	121
4.1.	Répartition du territoire municipal en zones	121
4.2.	Codification et dominance de la zone	121
4.3.	Interprétation des limites de zones.....	122
4.4.	Terrain situé dans plus d'une zone	122
4.5.	Incompatibilité entre les dispositions générales et les dispositions spécifiques.....	122
CHAPITRE V : CLASSIFICATION DES USAGES.....		123
5.	CLASSIFICATION DES USAGES	123
5.1.	Structure de classification	123
5.2.	Interprétation des classes d'usages	123
5.3.	Définition détaillée des classes d'usage	124
5.3.1.	Groupe Habitation (H)	124
5.3.2.	Groupe Commerce de détail (C)	126
5.3.3.	Groupe Service (S)	136

5.3.4.	Groupe Industrie et commerce de gros (I)	141
5.3.5.	Groupe Récréation (R)	153
5.3.6.	Groupe Conservation (CE)	157
5.3.7.	Groupe Exploitation primaire	158
CHAPITRE VI : CAHIER DES SPÉCIFICATIONS.....		161
6.	CAHIER DES SPÉCIFICATIONS	161
6.1.	Dispositions générales.....	161
6.2.	Mots-clés et mode de fonctionnement.....	161
6.2.1.	Numéro de zone	161
6.2.2.	Groupe et classe d'usage	161
6.2.3.	Usage spécifiquement permis	161
6.2.4.	Usage spécifiquement interdit	161
6.2.5.	Normes d'implantation.....	162
6.2.6.	Normes spéciales.....	162
6.2.7.	Dispositions particulières.....	163
6.2.8.	Notes.....	163
CHAPITRE VII : CONSTRUCTIONS ET USAGES PERMIS ET NON PERMIS		165
7.	CONSTRUCTIONS ET USAGES PERMIS ET NON PERMIS	165
7.1.	Usages permis sur tout le territoire municipal.....	165
7.2.	Usages interdits sur tout le territoire municipal	165
CHAPITRE VIII : BÂTIMENT PROHIBÉ, APPARENCE ARCHITECTURALE ET DÉPLACEMENT D'UN BÂTIMENT.....		167
8.	BÂTIMENT PROHIBÉ, APPARENCE ARCHITECTURALE ET DÉPLACEMENT D'UN BÂTIMENT	167
8.1.	Champ d'application.....	167
8.2.	Formes prohibées	167
8.2.1.	Forme symbolique	167
8.2.2.	Forme sphérique.....	167
8.3.	Usages prohibés de certaines constructions, véhicules ou objets	167
8.3.1.	Usages prohibés de certains véhicules ou objets.....	167
8.3.2.	Utilisation de certains véhicules ou objets à des fins d'affichage.....	168
8.4.	Matériaux de recouvrement extérieur	168
8.4.1.	Champs d'application	168
8.4.2.	Revêtement extérieurs des murs	168
8.4.3.	Type de matériaux prohibés	168
8.4.4.	Dispositions particulières pour les bâtiments autorisés visés à l'alinéa 13	169
8.4.5.	Commerces et industries en bordure de la Route nationale 138.....	170
8.4.6.	Serre domestique.....	170
8.4.7.	Serre commerciale	170
8.5.	Blindage d'un bâtiment, traitement et entretien des surfaces extérieures, finition extérieure	170
8.6.	Déplacement d'un bâtiment.....	171
CHAPITRE IX : UTILISATION DES COURS.....		173
9.	UTILISATION DES COURS	173

9.1.	Champ d'application.....	173
9.2.	Utilisation de la cour avant	173
9.2.1.	Usages, ouvrages et constructions permis sur les terrains à un usage résidentiel	173
9.2.2.	Usages, ouvrages et constructions permis sur les terrains à un usage non résidentiel	174
9.3.	Utilisation des cours latérales	175
9.4.	Utilisation de la cour arrière.....	177
CHAPITRE X : ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR		179
10.	ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	179
10.1.	Champ d'application.....	179
10.2.	Entreposage interdit	179
10.3.	Superficie maximale	179
10.4.	Aménagement au pourtour d'un espace d'entreposage extérieur	179
10.4.1.	Délimitation.....	179
10.4.2.	Implantation	179
10.5.	Type d'entreposage extérieur à des fins commerciales ou industrielles autorisé	180
10.6.	Bois de chauffage à des fins domestiques.....	181
10.7.	Roulottes, remorques ("fifth whell"), caravanes et autres habitations transportables sur un terrain résidentiel	182
10.8.	Stationnement des véhicules lourds	182
10.9.	Entreposage et remisage de véhicules motorisés et d'habitations transportables	182
10.10.	Entreposage extérieur de véhicules de loisir	183
CHAPITRE XI : USAGES ET BÂTIMENTS PRINCIPAUX		185
11.	USAGES ET BÂTIMENTS PRINCIPAUX	185
11.1.	Occupation mixte des bâtiments principaux	185
11.2.	Normes d'implantation générales	185
11.2.1.	Hauteur, marge de recul et coefficient d'occupation au sol	185
11.2.2.	Implantation des bâtiments principaux par rapport à la ligne de rue.....	185
11.2.3.	Marges de recul latérales des habitations jumelées et en rangée.....	185
11.2.4.	Marge de recul latérale dans le cas d'un terrain d'angle.....	185
11.2.5.	Marge de recul arrière dans le cas d'un terrain transversal.....	185
11.2.6.	Marge de recul latérale dans le cas d'un terrain parallélogramme.....	186
11.2.7.	Superficie au sol minimale	187
11.2.8.	Façade et profondeur minimale.....	187
11.2.9.	Hauteur maximale	187
11.2.10.	Nombre de bâtiments principaux par terrain.....	188
11.3.	Normes d'implantations particulières relatives à la marge de recul avant.....	188
11.3.1.	Implantation entre deux bâtiments principaux existants.....	188
11.3.2.	Implantation à la suite du dernier bâtiment principal existant.....	189
11.4.	Normes particulières relatives aux habitations en rangée.....	189
11.5.	Normes particulières relatives aux maisons mobiles ou unimodulaires	190
11.5.1.	Généralités	190
11.5.2.	Règles minimales d'implantation	190
11.5.3.	Plate-forme	190
11.5.4.	Dispositif d'accrochage pour le transport.....	190
11.5.5.	Fondation	190
11.5.6.	Ceinture de vide technique (espace fermé sous la maison mobile)	190

11.5.7.	Hauteur de la ceinture de vide technique et de la jupe	191
11.5.8.	Finition de la jupe	191
11.5.9.	Normes particulières pour les chevrons	191
11.5.10.	Superficie au sol minimale, façade et profondeur minimale.....	191
11.5.11.	Agrandissement de la maison mobile.....	192
11.5.12.	Réservoir combustible	192
11.5.13.	Galerie ou patio	192
11.5.14.	Clôture, mur et haie.....	192
11.5.15.	Corde à linge	193
11.5.16.	Bâtiment complémentaire à une maison mobile	193
11.6.	Dispositions relatives à un poste d'essence (station-service)	194
11.6.1.	Façade et superficie minimales	194
11.6.2.	Usage prohibé	194
11.6.3.	Normes d'implantation générales	194
11.6.4.	Normes d'implantation particulières	194
11.6.5.	Stationnement	195
11.6.6.	Allée d'accès	195
11.6.7.	Aménagement de la cour avant.....	196
11.6.8.	Ravitaillement au-dessus de la voie publique.....	197
11.6.9.	Entrée distincte pour un dépanneur	197
11.6.10.	Architecture de la marquise	197
11.6.11.	Entreposage.....	197
11.6.12.	Réservoir d'essence	197
11.7.	Dispositions relatives à un terrain de camping	198
11.7.1.	Normes générales d'aménagement d'un terrain de camping	198
11.7.2.	Bâtiments, constructions et activités complémentaires au camping.....	198
11.7.3.	Bâtiments, constructions et activités complémentaires au camping.....	198
11.7.4.	Nombre minimal d'emplacements.....	199
11.7.5.	Dimensions minimales des emplacements	199
11.7.6.	Normes d'implantation par emplacement	199
11.7.7.	Constructions autorisées par emplacement selon le type d'équipement.....	199
11.8.	Dispositions relatives aux opérations d'ensemble.....	200
11.8.1.	Dispositions générales.....	200
11.8.2.	Marge de recul.....	200
11.8.3.	Hauteur et coefficient d'emprise au sol.....	200
11.8.4.	Implantation des bâtiments complémentaires	200
11.8.5.	Aménagement du terrain	201
11.8.6.	Aires de stationnement.....	201
11.8.7.	Propriété des espaces extérieurs.....	201
11.8.8.	Aire de séjour extérieure	201
11.8.9.	Morcellement d'une opération d'ensemble.....	201
11.8.10.	Identification des servitudes	202
11.9.	Dispositions relatives aux chenils	202
11.9.1.	Localisation de l'usage.....	202
11.9.2.	Conditions minimales d'implantation	202
CHAPITRE XII : USAGES ET BÂTIMENTS COMPLÉMENTAIRES		203
12. USAGES ET BÂTIMENTS COMPLÉMENTAIRES		203

12.1.	Champ d'application.....	203
12.2.	Bâtiment complémentaire sans bâtiment principal	203
12.3.	dispositions générales	203
12.4.	Usages complémentaires à un usage habitation.....	203
12.4.1.	Usages autorisés.....	203
12.4.2.	Chambres locatives.....	205
12.4.3.	Gîtes touristiques de type «bed and breakfast».....	205
12.4.4.	Ressources intermédiaires, ressources de type familial et résidences privées pour personnes âgées	206
12.4.5.	Services de garde en milieu familial	206
12.4.6.	Fermette	206
12.4.7.	Résidence de tourisme.....	207
12.4.8.	Garde de volailles à des fins personnelles	208
12.5.	Bâtiment complémentaire à un usage habitation.....	209
12.5.1.	Champ d'application	209
12.5.2.	Bâtiments complémentaires permis	209
12.5.3.	Nombre maximum	209
12.5.4.	Aire au sol totale maximum de bâtiment	210
12.5.5.	Normes particulières relatives à un bâtiment complémentaire intégré.....	210
12.5.6.	Normes particulières relatives à un bâtiment complémentaire attenant.....	211
12.5.7.	Normes relatives à un bâtiment complémentaire isolé	212
12.5.8.	Normes particulières dans le cas d'habitations jumelées ou en rangée	215
12.6.	Usages complémentaires à un usage non résidentiel	216
12.6.1.	Service communautaire régional	216
12.6.2.	Restaurant avec permis d'alcool.....	217
12.6.3.	Établissement de loisir.....	217
12.6.4.	Cafés-terrasses	218
12.6.5.	Ateliers ou espaces de transformation	219
12.6.6.	Comptoir de vente au détail.....	220
12.6.7.	Distribution en gros, entreposage et traitement primaire.....	220
12.6.8.	Économusée	220
12.6.9.	Spécialités horticoles	221
12.6.10.	Logement pour travailleurs saisonniers.....	221
12.7.	Bâtiment complémentaire à un usage non résidentiel	222
12.7.1.	Généralités	222
12.7.2.	Normes d'implantation.....	222
12.7.3.	Dispositions particulières aux conteneurs à déchets	223
12.7.4.	Dispositions particulières à un abri sommaire.....	224
12.8.	Piscines privées	225
12.8.1.	Champs d'application	225
12.8.2.	Normes d'implantation	225
12.8.3.	Normes d'aménagement.....	225
12.8.4.	Clôtures et murets	226
12.8.5.	Parois d'une piscine comme clôture ou muret.....	226
12.8.6.	Piscine adjacente à une galerie ou un balcon	227
12.8.7.	Accès à une promenade surélevée	227
12.8.8.	Dispositif de sécurité	227
12.8.9.	Bâtiment de rangement des articles de piscine.....	227
12.8.10.	Système d'éclairage	228

12.8.11. Système de filtration ou de chauffage	228
12.9. Antennes	228
12.9.1. Champs d'application	228
12.9.2. Nombre	228
12.9.3. Localisation	228
12.9.4. Hauteur	229
12.9.5. Parafoudre	229
12.10. Capteurs solaires	229
12.10.1. Champs d'application	229
12.10.2. Nombre	230
12.10.3. Localisation	230
12.10.4. Hauteur	230
12.11. Éoliennes domestiques	230
12.11.1. Champs d'application	230
12.11.2. Nombre	230
12.11.3. Type et dimension	230
12.11.4. Niveau sonore.....	230
12.11.5. Localisation	231
12.11.6. Filage de raccordement.....	231
CHAPITRE XIII : USAGES ET BÂTIMENTS TEMPORAIRES	233
13. USAGES ET BÂTIMENTS TEMPORAIRES	233
13.1. Dispositions générales.....	233
13.2. Usages et bâtiments temporaires permis dans toutes les zones.....	234
13.2.1. Abri d'auto temporaire.....	234
13.2.2. Abris d'hiver	235
13.2.3. Clôture à neige	235
13.2.4. Bâtiment et roulotte d'utilité ou de chantier.....	235
13.2.5. Camping d'événement	235
13.2.6. Vente de garage.....	236
13.2.7. Vente d'arbres de Noël	236
13.3. Usages et bâtiments temporaires permis dans les zones à dominance autre que habitation	237
13.3.1. Centres de liquidation.....	237
13.3.2. Promotion et exposition de produits commerciaux	237
13.3.3. Carnavals, cirques, festivals, manifestations sportives, sociales ou culturelles	237
13.3.4. Marché aux puces et/ou l'étalage à l'extérieur des établissements commerciaux	238
13.3.5. Produits maraîchers, horticoles et produits domestiques pour le jardinage.....	239
13.3.6. Marché public.....	239
13.3.7. Bars-terrasses et cafés-terrasses	239
13.3.8. Construction destinée à la tenue d'assemblées publiques ou d'expositions	240
13.3.9. Vente occasionnelle de fleurs et de plantes.....	241
13.3.10. Kiosque saisonnier servant de casse-croute.....	241
13.4. Usages et bâtiments temporaires permis dans les zones à dominance agricole (A) et forestière (F).....	242
13.4.1. Kiosque saisonnier pour la vente des produits de la terre	242
13.4.2. Bois de chauffage	243
13.5. Roulotte de villégiature (véhicules récréatifs pour le camping)	243
CHAPITRE XIV : AMÉNAGEMENT DES TERRAINS	245

14. AMÉNAGEMENT DES TERRAINS	245
14.1. Champs d'application	245
14.2. L'aménagement des espaces libres	245
14.2.1. Préservation du relief	245
14.2.2. Engazonnement d'une aire libre	245
14.2.3. Aménagement des aires d'agrément	245
14.2.4. Aménagement d'aires privées pour les habitations en rangée	245
14.2.5. Traitement paysager des terrains à usage commercial ou industriel	246
14.2.6. Dispositions particulières pour les terrains commerciaux ou industriels en bordure de la Route 138	246
14.2.7. Nivellement	247
14.2.8. Délai de réalisation des aménagements	247
14.2.9. Entretien des terrains	247
14.3. Triangle de visibilité	247
14.4. Plantation, conservation et abattage des arbres	248
14.4.1. Voie ou place publique	248
14.4.2. Plantation d'arbres	248
14.4.3. Emplacement des arbres et essences d'arbres contraignantes	249
14.4.4. Conservation des arbres de 15 cm ou plus de diamètre	249
14.5. Déboisement et coupe forestière	250
14.5.1. Champ d'application	250
14.5.2. Certificat d'autorisation	250
14.5.3. Aire de coupe totale	250
14.5.4. Arbres morts, dépérissant ou infestés	251
14.5.5. Protection des propriétés voisines	252
14.5.6. Protection visuelle des chemins publics	252
14.5.7. Aire d'empilement	252
14.5.8. Protection des sites à pente forte	253
14.5.9. Protection d'un lac servant à une prise d'eau potable	253
14.5.10. Abattage d'arbres dans les zones à risques de mouvements de sol	253
14.6. Écran protecteur (ou écran-tampon)	254
14.6.1. Nécessité d'aménager un écran-tampon	254
14.6.2. Clôture, muret, haie et alignement d'arbres	255
14.6.3. Boisé naturel	255
14.6.4. Délai d'aménagement	255
14.6.5. Résistance des végétaux	255
14.6.6. Dispositions particulières pour les zones industrielles	255
14.7. Clôture, mur et haie	257
14.7.1. Implantation	257
14.7.2. Hauteur maximale	258
14.7.3. Matériaux et façon de les assembler	258
14.7.4. Utilisation du fil de fer barbelé	259
14.7.5. Installation et entretien	259
14.8. Mur de soutènement et talus	259
14.8.1. Application	259
14.8.2. Implantation	260
14.8.3. Hauteur	261
14.8.4. Pente d'un talus	261

14.8.5. Matériaux et façon de les assembler	261
CHAPITRE XV : ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ, STATIONNEMENT, AIRE DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT	263
15. ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ, STATIONNEMENT ET AIRE DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT	263
15.1. Champs d'application	263
15.2. Accès à la propriété	263
15.2.1. Nombre d'accès à la voie publique	263
15.2.2. Distance minimale par rapport à une intersection	263
15.2.3. Distance minimale entre les accès à la propriété sur un même terrain	263
15.2.4. Largeur d'une allée d'accès simple	263
15.2.5. Largeur d'une allée d'accès double	265
15.2.6. L'accès en demi-cercle	265
15.2.7. Dispositions particulières pour les accès localisés aux abords des voies de circulation appartenant au réseau routier supérieur	266
15.3. Stationnement hors rue	267
15.3.1. Champs d'application et règle générale	267
15.3.2. Localisation de l'aire de stationnement	268
15.3.3. Stationnement commun	268
15.3.4. Implantation par rapport aux lignes de terrain	269
15.3.5. Implantation dans le cas d'un usage résidentiel	269
15.3.6. Dimension des cases et des allées de circulation	270
15.3.7. Largeur minimale d'une allée de circulation unidirectionnelle ou bidirectionnelle	272
15.3.8. Stationnement de véhicule	272
15.3.9. Aménagement et tenue des aires de stationnement	272
15.3.10. Délai d'aménagement des aires de stationnement	275
15.3.11. Règles de base pour le calcul du nombre de cases requises	275
15.3.12. Nombre de cases requises pour les usages appartenant aux classes du groupe Habitation (H) ...	275
15.3.13. Nombre de cases requises pour les usages appartenant aux classes du groupe Commerce de détail (C) et aux classes Sa et Sb du groupe Service (S).....	276
15.3.14. Nombre de cases requises pour les usages appartenant aux classes du groupe Industrie et commerce de gros (I)	277
15.3.15. Nombre de cases requises pour les usages appartenant aux classes Sc, Sd et Se du groupe Service (S)	277
15.3.16. Nombre de cases requises pour les usages compris dans le groupe Récréation (R)	278
15.3.17. Nombre requis de cases réservées aux handicapés physiques	278
15.3.18. Exemption de fournir et de maintenir des cases de stationnement dans le noyau urbain	279
15.4. Aire de chargement et de déchargement.....	280
15.4.1. Champs d'application	280
15.4.2. Localisation	280
15.4.3. Tablier de manœuvre	280
15.4.4. Nombre d'aire(s) de chargement et de déchargement requis.....	280
15.4.5. Tenue des aires de chargement et de déchargement.....	281
CHAPITRE XVI : AFFICHES, ENSEIGNES ET PANNEAUX-RÉCLAMES	283
16. AFFICHES, ENSEIGNES ET PANNEAUX-RÉCLAMES	283
16.1. Dispositions générales.....	283
16.1.1. Portée de la réglementation	283

16.1.2.	Règle générale	283
16.1.3.	Localisation sur le terrain.....	283
16.1.4.	Localisation prohibée.....	284
16.1.5.	Mode de fixation.....	285
16.1.6.	Entretien.....	285
16.1.7.	Illumination d'une enseigne localisée près d'une habitation.....	285
16.1.8.	Hauteur maximale	285
16.1.9.	Types d'affichage prohibés	285
16.1.10.	Éclairage	286
16.1.11.	Cessation d'un usage.....	286
16.2.	Dispositions particulières aux enseignes commerciales	286
16.2.1.	Nombre et localisation.....	286
16.2.2.	Matériaux	287
16.2.3.	Construction.....	287
16.2.4.	Représentation par la forme et la couleur	288
16.2.5.	Raccord électrique ou électronique	288
16.2.6.	Éclairage	288
16.2.7.	Implantation d'une enseigne dans une zone à vocation dominante Habitation (H).....	289
16.2.8.	Implantation d'une enseigne dans une zone à vocation dominante Commerciale, de service et habitation (CH) et Commerciale et de service (C).....	290
16.2.9.	Implantation d'une enseigne dans une zone à vocation dominante Industrielle (I).....	291
16.2.10.	Implantation d'une enseigne dans une zone à vocation dominante Publique et institutionnelle (P) Récréotouristique (RT) et Maritime (M)	292
16.2.11.	Implantation d'une enseigne dans une zone à vocation dominante Agricole (A) et Forestière (F) .293	
16.3.	Dispositions particulières aux enseignes électroniques.....	294
16.3.1.	Implantation	294
16.3.2.	Installation.....	294
16.3.3.	Localisation, hauteur et superficie	294
16.4.	Dispositions particulières aux enseignes publicitaires ou panneaux-réclames	294
16.4.1.	Dispositions générales.....	294
16.4.2.	Localisation, superficie, hauteur, matériaux et identification.....	294
16.5.	Dispositions particulières aux enseignes directionnelles	295
16.5.1.	Enseigne directionnelle sur site.....	295
16.5.2.	Enseigne directionnelle hors site.....	295
16.6.	Dispositions particulières aux enseignes d'identification	296
16.7.	Dispositions particulières aux enseignes fonctionnelles.....	296
16.8.	Dispositions particulières aux enseignes collectives.....	297
16.9.	Dispositions particulières aux enseignes temporaires	297
16.9.1.	Enseignes se rapportant à un événement social, sportif ou culturel	297
16.9.2.	Enseignes se rapportant à un carnaval, une exposition, une manifestation religieuse ou patriotique ou une campagne de souscription publique.....	297
16.9.3.	Enseigne se rapport à une élection ou à une consultation populaire	298
16.9.4.	Enseigne sur le site d'un chantier de construction	298
16.9.5.	Enseignes se rapportant à la vente ou la location d'un logement ou d'un immeuble	298
16.9.6.	Enseignes mobiles	299
16.9.7.	Banderoles, bannières, fanions et ballons	300
16.10.	Dispositions particulières à l'affichage aux abords du circuit cyclable.....	301
16.10.1.	Territoire assujetti	301
16.10.2.	Types d'affichage ne nécessitant pas l'obtention d'un certificat d'autorisation	301

16.10.3.	Types d'affichage assujettis à l'obtention d'un certificat d'autorisation	302
16.10.4.	Types d'affichage prohibés	302
16.11.	Dispositions particulières à l'affichage aux abords du réseau hydrographique identifié comme territoire d'intérêt esthétique.....	302
16.11.1.	Territoire assujetti	302
16.11.2.	Règles d'implantation	303
16.12.	Dispositions particulières à l'affichage aux abords du réseau routier supérieur	303
16.12.1.	Territoire assujetti	303
16.12.2.	Règle générale d'implantation	303
CHAPITRE XVII : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES AUX CONTRAINTES NATURELLES		305
17.	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES AUX CONTRAINTES NATURELLES	305
17.1.	Protection des rives et du littoral	305
17.1.1.	Territoire assujetti	305
17.1.2.	Autorisation préalable.....	305
17.1.3.	Dispositions relatives à la protection des rives.....	305
17.1.4.	Dispositions relatives au littoral.....	308
17.1.5.	La stabilisation des rives	309
17.1.6.	L'aménagement d'une ouverture ou d'une fenêtre sur la rive.....	310
17.1.7.	Droits acquis sur la rive	310
17.1.8.	Travaux de construction, d'amélioration ou de réfection de voies de circulation	311
17.2.	Protection des plaines inondables.....	311
17.2.1.	Territoire assujetti	311
17.2.2.	Autorisation préalable.....	311
17.2.3.	Dispositions générales relatives aux zones à risque d'inondation	312
17.2.4.	Dispositions relatives à l'identification des cotes de crues.....	312
17.2.5.	Dispositions relatives aux constructions, ouvrages et travaux dans les zones à risque d'inondation de récurrence 0-20 ans (grand courant)	312
17.2.6.	Dispositions relatives aux constructions, ouvrages et travaux dans les zones à risque d'inondation de récurrence 20-100 ans (faible courant).....	316
17.2.7.	Dispositions relatives aux mesures d'immunisation	316
17.2.8.	Dispositions relatives aux dérogations en zone inondable	317
17.2.9.	Abrogé	319
17.3.	Zones de contraintes relatives aux glissements de terrain et à l'érosion des berges	319
17.3.1.	Territoire assujetti	319
17.3.2.	Dispositions relatives à l'émission des permis et certificats.....	320
17.3.3.	Usages, constructions, ouvrages, travaux et interventions assujettis au contrôle de l'utilisation du sol dans les zones exposées aux glissements de terrain et à l'érosion des berges	321
17.3.4.	Conditions relatives à la levée d'une interdiction.....	321
17.3.5.	Abrogé	323
17.3.6.	Abrogé	323
17.3.7.	Abrogé	323
17.3.8.	Abrogé	323
17.3.9.	Travaux de prévention	323
17.3.10.	Critères d'acceptabilité pour l'expertise hydraulique de type 1	323
17.3.11.	Critères d'acceptabilité pour l'expertise hydraulique de type 2	324
17.3.12.	Famille d'expertise géotechnique requise selon la zone dans laquelle l'intervention est projetée	328
17.3.13.	Critère d'acceptabilité associés aux familles d'expertise géotechnique.....	332

CHAPITRE XVIII : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES AUX INFRASTRUCTURES, ÉQUIPEMENTS DE TRANSPORT ET AUX CONTRAINTES ANTHROPIQUES	335
18. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES AUX INFRASTRUCTURES, ÉQUIPEMENTS DE TRANSPORT ET AUX CONTRAINTES ANTHROPIQUES	335
18.1. Implantation de voies de circulation aux abords d'un lac ou d'un cours d'eau	335
18.1.1. Portée	335
18.1.2. Territoire assujetti	335
18.1.3. Autorisation préalable.....	335
18.1.4. Règles minimales d'implantation	335
18.1.5. Exceptions	336
18.1.6. Construction de chemins forestiers.....	336
18.2. Constructions et ouvrages aux abords des voies de circulation appartenant au réseau routier supérieur	336
18.2.1. Territoire assujetti	336
18.2.2. Autorisation préalable.....	336
18.2.3. Règles minimales d'implantation	336
18.2.4. Dispositions particulières relatives aux nuisances sonores.....	337
18.3. Sentiers récréatifs de motoneige et de véhicules tout terrains (VTT).....	338
18.3.1. Territoire assujetti	338
18.3.2. Règles minimales d'implantation des sentiers.....	338
18.4. Dispositions concernant les corridors de transport d'énergie	338
18.4.1. Implantation dans les emprises des lignes de transport d'énergie.....	338
18.4.2. Maîtrise de la végétation.....	338
18.4.3. Protection des paysages.....	339
18.5. Postes de distribution d'électricité	339
18.6. Dispositions relatives à l'implantation des éoliennes commerciales.....	339
18.6.1. Champ d'application	339
18.6.2. Implantation d'éoliennes commerciales à proximité des milieux urbains, récréo touristiques et de conservation	340
18.6.3. Implantation d'éoliennes commerciales à proximité des corridors panoramiques	340
18.6.4. Implantation d'éoliennes commerciales à proximité du corridor maritime du fleuve St-Laurent et des rivières tributaires	340
18.6.5. Implantation d'éoliennes commerciales à proximité de résidences	340
18.6.6. Marges d'implantation	341
18.6.7. Hauteur des éoliennes commerciales	341
18.6.8. Forme et couleur des éoliennes commerciales	341
18.6.9. Accès aux éoliennes commerciales	342
18.6.10. Raccordements aux éoliennes commerciales.....	344
18.6.11. Aménagement des postes de raccordement des éoliennes commerciales.....	344
18.6.12. Immeubles protégés	344
18.7. Sites d'élimination des déchets	345
18.7.1. Champ d'application	345
18.7.2. Autorisation préalable.....	346
18.7.3. Constructions et ouvrages autorisés	346
18.7.4. Distance minimale	346
18.8. Dépotoirs désaffectés	346
18.9. Cours à rebuts	347
18.9.1. Autorisation préalable.....	347

18.9.2.	Distance minimale	347
18.9.3.	Normes de dissimulation :	347
18.10.	Site de dépôt des neiges usées	348
18.11.	Dépôt de résidus de bois de sciage.....	348
18.12.	Site d'entreposage de matières dangereuses résiduelles	348
18.13.	Site d'entreposage de matières dangereuses.....	349
18.14.	Usines de béton	351
18.15.	Carrières et sablières	351
18.15.1.	Champ d'application	351
18.15.2.	Autorisation préalable.....	351
18.15.3.	Constructions et ouvrages autorisés	351
18.15.4.	Distances minimales	351
18.15.5.	Droits acquis	352
18.16.	Tourbière.....	352
18.17.	Étangs d'épuration	352
18.18.	Ouvrages de captage d'eau.....	352
18.18.1.	Règlement sur le captage des eaux souterraines.....	352
18.18.2.	Abrogé	353
18.18.3.	Périmètre de protection immédiate	353
18.18.4.	Périmètre de protection éloignée autour des installations de captage d'eau souterraine	353
18.18.5.	Périmètre de protection éloignée autour des installations de captage d'eau de surface.....	353
18.19.	Aéroport et piste d'atterrissement.....	354
18.19.1.	Utilisation du sol dans le voisinage de l'aéroport de Baie-Comeau à Pointe-Lebel.....	354
18.19.2.	Dispositions régissant le dégagement vertical dans le voisinage de l'aéroport de Baie-Comeau à Pointe-Lebel	354
18.19.3.	Limitation et suppression d'obstacles	354
18.19.4.	Protection des systèmes radar, de radio communication VHF/UHF et des outils d'aides à la navigation 2.4S	355
18.19.5.	Protection de l'équipement de mesure de distance (DME)/Radiophare VHF omnidirectionnel (VOR)/TACAN	355
18.19.6.	Protection du système d'atterrissement aux instruments (ILS) contre le brouillage électromagnétique	356
18.19.7.	Protection du système d'atterrissement aux instruments (ILS) contre le brouillage par les structures	357
18.19.8.	Péril aviaire	359
18.19.9.	Obstacle à la visibilité	360
CHAPITRE XIX : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES AUX TERRITOIRES D'INTÉRÊT		361
19.	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES AUX TERRITOIRES D'INTÉRÊT.....	361
19.1.	Abattage d'arbres et reboisement dans certains territoires et certaines zones	361
19.1.1.	Territoires d'intérêt de conservation	361
19.1.2.	Zones de l'affectation récrétouristique	361
19.2.	Règles générales applicables aux territoires d'intérêt historique, patrimonial et culturel, esthétique et écologique.....	361
19.2.1.	Territoire assujetti	361
19.2.2.	Constructions et ouvrages autorisés	362
19.2.3.	Revêtement extérieur.....	362
19.2.4.	Exceptions	362
19.3.	Dispositions particulières relatives aux territoires d'intérêt historique	362
19.3.1.	Territoire assujetti	362

19.3.2.	Portée	362
19.3.3.	Règles générales d'implantation	363
19.3.4.	Réfection, modification ou agrandissement aux constructions existantes	363
19.3.5.	Démolition totale ou partielle.....	363
19.3.6.	Travaux sylvicoles.....	363
19.3.7.	Affichage	363
19.3.8.	Terrains voisins aux limites d'un territoire d'intérêt historique.....	364
19.4.	Dispositions particulières relatives aux territoires d'intérêt culturel et patrimonial	364
19.4.1.	Territoire assujetti	364
19.4.2.	Portée	364
19.4.3.	Règles générales d'implantation	364
19.4.4.	Réfection, modification ou agrandissement aux constructions existantes	364
19.4.5.	Démolition totale ou partielle.....	364
19.4.6.	Travaux sylvicoles.....	365
19.4.7.	Affichage	365
19.4.8.	Terrains voisins aux limites d'un territoire d'intérêt patrimonial et culturel	365
19.5.	territoires d'intérêt esthétique	366
19.5.1.	Territoire assujetti	366
19.5.2.	Portée	366
19.5.3.	Affichage	366
19.5.4.	Dispositions particulières relatives au corridor panoramique de la Route 138.....	366
19.5.5.	Dispositions particulières au réseau hydrographique identifié comme territoire esthétique	366
19.5.6.	Dispositions particulières relatives aux paysages dans les zones à vocation dominante Forestière (F) et Maritime (M).....	367
19.6.	Dispositions particulières relatives aux territoires d'intérêt écologique.....	368
19.6.1.	Territoire assujetti	368
19.6.2.	Portée	368
19.6.3.	Règles générales d'implantation	368
19.6.4.	Travaux sylvicoles.....	368
19.6.5.	Affichage	368
19.6.6.	Dispositions particulières relativement à certains sites d'intérêt écologique.....	368
CHAPITRE XX : DISPOSITIONS RELATIVES À LA COHABITATION DES USAGES EN ZONE AGRICOLE.....		371
20.	DISPOSITIONS RELATIVES À LA COHABITATION DES USAGES EN ZONE AGRICOLE PERMANENTE.....	371
20.1.	Champs d'application	371
20.2.	Territoire assujetti	371
20.3.	Autorisation préalable.....	371
20.4.	Reconstruction, à la suite d'un sinistre, d'un bâtiment d'élevage dérogatoire protégé par des droits acquis	371
20.5.	Dispositions générales relatives à la détermination des distances séparatrices	372
20.5.1.	Définition des paramètres pour le calcul des distances séparatrices	372
20.5.2.	Détermination du nombre d'unité animale (paramètre A).....	373
20.5.3.	Détermination des distances de base (paramètres B).....	374
20.5.4.	Coefficient d'odeur par groupe ou catégorie d'animaux (paramètre C)	380
20.5.5.	Coefficient selon le mode de gestion des engrains de ferme (paramètre D).....	380
20.5.6.	Coefficient selon le type de projet (paramètre E)	381
20.5.7.	Facteur d'atténuation (paramètre F)	382
20.5.8.	Facteur d'usage (paramètre G)	382
20.6.	Dispositions relatives aux vents dominants (paramètre H)	382

20.7. Lieux d'entreposage des engrais de ferme situées à plus de 150 mètres d'une installation d'élevage.....	384
20.8. Distances séparatrices relatives à l'épandage des engrais de ferme et des déjections animales	384
20.9. Dimension des bâtiments et distance minimale entre tout bâtiment d'élevage à forte charge d'odeurs	385
20.10. Dispositions particulières relatives aux élevages porcins	387
20.10.1. Unité d'élevage porcin	387
20.10.2. Dimensions des bâtiments d'élevage porcin	388
20.11. Dispositions particulières relatives à la détermination des distances séparatrices en bordure des ouvrages de captage.....	388
20.11.1. Installation d'élevage à proximité d'ouvrages de captage	388
20.11.2. Épandage à proximité d'ouvrages de captage	389
CHAPITRE XXI : DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES.....	391
21. DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES	391
21.1. Procédures, sanctions et recours	391
21.2. Abrogation et remplacement	391
21.3. Dispositions transitoires	391
21.4. Entrée en vigueur.....	391
ANNEXE A : CADRE NORMATIF POUR LE CONTRÔLE DE L'UTILISATION DU SOL DANS LES ZONES DE CONTRAINTES	393
ANNEXE B : CAHIER DES SPÉCIFICATIONS	397
ANNEXE C : PLANS DE ZONAGE	399
ANNEXE D : RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT L'AÉROPORT DE BAIE-COMEAU	401
ANNEXE E : NORMES POUR LES LOGEMENTS DESTINÉS À DES EMPLOYÉS SAISONNIERS ET FORMULAIRE	419
ANNEXE F : CARTES DES ZONES POTENTIELLEMENT EXPOSÉES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN ET À L'ÉROSION DES BERGES	421

TABLE DES ILLUSTRATIONS ET TABLEAUX

Croquis 1 : Aire constructible et marges de recul	31
Croquis 2 : Les cours pour un terrain intérieur	42
Croquis 3 : Les cours pour un terrain intérieur avec bâtiment en forme de «L»	43
Croquis 4 : Les cours pour un terrain d'angle	44
Croquis 5 : Les cours pour un terrain d'angle transversal et un terrain intérieur transversal	45
Croquis 6 : Les cours pour un terrain partiellement enclavé.....	46
Croquis 7 : Déblai.....	47
Croquis 8 : Détermination du nombre d'étage d'un bâtiment	56
Croquis 9 : Excavation.....	57
Croquis 10 : Habitation unifamiliale isolée, jumelée et en rangée	62
Croquis 11 : Habitation bifamiliale isolée, jumelée et en rangée	63
Croquis 12 : Habitation multifamiliale isolée, jumelée et en rangée	64
Croquis 13 : Hauteur d'un bâtiment	66
Croquis 14 : Inclinaison	69
Croquis 15 : Dimensions d'un terrain d'angle, intérieur et parallélogramme.....	72
Croquis 16 : Dimensions d'un terrain irrégulier	73
Croquis 17 : Dimensions d'un terrain irrégulier avec ligne arrière segmentée.....	74
Croquis 18 : Dimensions d'un terrain partiellement enclavé	75
Croquis 19 : Niveau moyen du sol nivélé adjacent	82
Croquis 20 : Largeur de la rive selon la pente et la hauteur du talus	91
Croquis 21: Talus composé de sols à prédominance argileuse (plateau de moins de 15 mètres et plus de 15 mètres)...	97
Croquis 22 : types de terrain selon la configuration des rues.....	98
Croquis 23 : Agrandissement dans les marges d'une construction dérogatoire	111
Croquis 24 : Déplacement d'un bâtiment dérogatoire.....	112
Croquis 25 : Agrandissement d'un terrain dérogatoire.....	118
Croquis 26 : Modification d'un terrain dérogatoire.....	119
Tableau 1: Codification des zones	121
Tableau 2: Classification des usages.....	123
Croquis 27 : Marge de recul latérale dans le cas d'un terrain parallélogramme	186
Croquis 28 : Implantation entre deux bâtiments principaux existants	188
Croquis 29 : Implantation à la suite du dernier bâtiment principal existant	189
Tableau 3: Nombre minimal de case de stationnement selon la typologie du poste d'essence	195
Croquis 30 : Dimension des allées d'accès à un poste d'essence	196
Croquis 31 : Bâtiment complémentaire à une habitation jumelée ou en rangée.....	216
Croquis 32 : Triangle de visibilité	248
Tableau 4 : écran-tampon requis selon les situations.....	254
Croquis 33 : Implantation d'une clôture, d'un mur et d'une haie	257
Croquis 34 : Implantation d'un mur de soutènement dans les cours et marges de recul.....	260
Croquis 35 : Distance et largeur des allées d'accès à la propriété simple et double	264
Croquis 36 : L'accès en demi-cercle	266
Croquis 37 : Localisation des aires de stationnement pour les habitations en rangée	270
Croquis 38 : Dimension des cases selon la typologie de stationnement	271
Tableau 5: largeur de l'allée selon la typologie de l'aire de stationnement.....	272
Croquis 39 : Aménagement des îlots de verdure.....	274
Tableau 6: Nombre requis de cases réservées aux personnes à mobilité réduite et handicapés	278

Tableau 7 : Nombre d'aire(s) de chargement et de déchargement selon la superficie du bâtiment	280
Croquis 40 : Implantation et hauteur d'une enseigne sur poteau	284
Tableau 8: Normes d'implantation d'une enseigne commerciale dans une zone à dominance Habitation (H)	289
Tableau 9 : Normes d'implantation d'une enseigne commerciale dans une zone à vocation dominante Commerciale, de service et habitation (CH) et Commerciale et de service (C)	290
Tableau 10 : Normes d'implantation d'une enseigne commerciale dans une zone à dominance Industrielle (I)	291
Tableau 11 : Normes d'implantation d'une enseigne commerciale dans une zone à vocation dominante Publique et institutionnelle (P) Récréotouristique (RT) et Maritime (M)	292
Tableau 12: Normes d'implantation d'une enseigne commerciale dans une zone à vocation dominante Agricole (A) et Forestière (F).....	293
Tableau 13 : Conditions relatives à la levée d'une interdiction	322
Croquis 41 : Surface de roulement supplémentaire pour un chemin d'accès à une éolienne commerciale	343
Tableau 15 : Distances de sécurité recommandées en fonction des risques liquides inflammables (danger de feu en nappe)	349
Tableau 16 : Distances de sécurité recommandées en fonction des risques liquides inflammables (danger de feu-éclair)	350
Tableau 17 : Distances de sécurité recommandées en fonction des risques de gaz inflammables liquéfiés (danger de feu-éclair)	350
Tableau 18 : Nombre d'unités animales (paramètre A).....	374
Tableau 19 : Distance de base (paramètre B)	374
Tableau 20: Coefficient d'odeur par groupe ou catégorie d'animaux (paramètre C)	380
Tableau 21 : Type de fumier (paramètre D).....	380
Tableau 22 : Type de projet (paramètre E)	381
Tableau 23 : Facteur d'atténuation (paramètre F).....	382
Tableau 24 : Facteur d'usage (paramètre G).....	382
Tableau 25 : Secteurs exposés aux vents dominants d'été selon le type d'élevage (paramètre H)	383
Tableau 26 : Distances séparatrices relatives aux lieux d'entreposage des lisiers situés à plus de 150 mètres d'une installation d'élevage	384
Tableau 27 : Distances séparatrices applicable en matière d'épandage.....	385
Tableau 28 : Distance minimale entre bâtiments et dimensions des bâtiments d'élevage à forte charge d'odeur	386
Tableau 29 : Superficie maximale et volume d'un bâtiment d'élevage porcin selon le type d'élevage.....	388